



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

FMI
**

Dates Formations

PROCES VERBAUX

Organisation des
Championnats &
Coupes
**

Football à Effectif
Réduit
**

Statuts &
Règlements
**

Futsal
**

Calendriers

ANNEXES

Amendes

LES CANDIDATURES POUR LES COUPES DU VAL DE MARNE 2021/2022 sont ouvertes !!



Cahier des Charges :

2 ou 3 Terrains en herbe ou synthétique côte à côte
+ minimum 4 vestiaires

8 ou 11 & 12 Juin 2022

Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de
Monsieur le Président du District du val de marne



DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES »

Pour les IMPOTS 2021 (Déclaration 2022 - (Voir explication sur la fiche pratique)
Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à 66% des dons annuels, retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

(DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU JOURNAL)



INFO CLUBS

Le 1^{er} relevé « Compte Club » de la saison 2021/2022 (N°18) arrêté à la date du 18 Janvier 2022 est disponible dès maintenant sur FOOT CLUB : -Si vous ne parvenez pas à le télécharger, n'hésitez pas à contacter **VALERIE** au 01.55.96.11.01 (Comptabilité).

Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le 18 Février 2022, soit :

-Par virement (*) en indiquant bien le **N° affiliation du Club dans l'ordre + relevé N° 18**

-Par chèque à l'ordre du District du Val de Marne de Football avec la mention **RELEVÉ N° 18 + N° d'affiliation**. (ne pas oublier de joindre le coupon ou d'indiquer au dos du chèque votre **N° affiliation**),

-Au guichet du secrétariat du District (aux horaires d'ouverture) **en espèces** (un reçu vous sera donné en échange)

(*) IBAN :

FR76	1010	7002	1600	9201	6078	906	Code BIC : BREFFRPPXXX
------	------	------	------	------	------	-----	------------------------

IMPORTANT ! NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Pour faire face à la recrudescence des cas de COVID sur notre territoire et assurer, comme c'est la priorité, la continuité des compétitions sportives de nouvelles dispositions sanitaires ont été prises par le gouvernement.

Pour retrouver en détails ces nouvelles dispositions gouvernementales, Cliquez ICI, sur le lien du site = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/nouvelles-mesures-sanitaires-02-02-22/>



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



Edition N° 570 du Jeudi 17 Février 2022

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**Documents & * Procès-Verbaux*

TIRAGE 16^{ème} FINALE COUPE NATIONALE FUTSAL

DATES	MATCH
<u>26/02/2022</u>	<u>Kb Futsal 1 - Nantes Doulon Bottie 1</u>

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée. Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e). Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence). Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...), le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique district94.covid19@gmail.com doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent. Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d’y participer jusqu’à leur terme.

L’engagement d’une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l’absence de l’une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu’à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d’une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d’obligation.

11.2 - L’équipe qui entraîne les obligations en termes d’équipes obligatoires est l’équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l’équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l’équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l’équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l’équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L’équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l’accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (*arrêté municipal + liste des matchs*) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.ff.fr, au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

TOURNOIS PROVINCE

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17

Contact : Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

Internet : www.fclesoler.com rubrique Tournoi du Ribéral 2022

U.S ST LEONARD DE NOBLAT est heureuse de vous convier à la 46ème édition du Tournoi National U15 et U17 les 16, 17 et 18 Avril 2022

Contact : Gerard ALLARY : 517419@lcof.fr

Jean-Lou WEBER/Nicole ABOT: jlweb@orange.fr

Désiré MARIOT : mariot.desire@orange.fr

Le FC Portes d'Océan 17 organise son tournoi de pentecôte qui aura lieu les 4,5 et 6 juin 2022 au stade de St Sulpice de Royan

Pour les catégories suivantes:

* U11 - U13 : samedi 4 juin 2022.

* U15F- U18F: dimanche 5 juin 2022.

* U17 : lundi 6 juin 2022.

Contact : Responsable tournoi: Damien CASTILLO au 06-68-37-00-16

e-mail: damien.castillo17@icloud.com

Le club de l'US Selommès (41) organise ses tournois de l'Ascension

*Pour les catégories U11/U13/U15 le jeudi 26 mai 2022,

*Pour les catégories U7/U9 le samedi 28 mai 2022.

Contact : MONIEZ Vincent 06.28.27.42.96, tournoi.selommès@orange.fr

Amicale de Lucé Football (28110) organise son ALF Champions Cup U7 à U13 le dimanche 3 juillet 2022

Contact : Romain BROSED 02 37 34 07 99 am.luce.foot@gmail.com

Le FC JARD – AVRILLE organise sa 1ère édition de la Yellow'Cup. « Tournoi national U12-U13 » à Jard sur Mer en Vendée les Samedi 4 et Dimanche 5 Juin 2022.

Contact : 06.11.49.77.63.





F.M.I

Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

Rappel : pas besoin de connexion internet le jour du match

(*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

FOOTCLUB ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI (renouveler l'opération pour chaque utilisateur)**

A la une de notre site internet toutes les informations FMI :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES »

DONS AUX ŒUVRES (2021) **Sur les IMPOTS 2022**



Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

- 1- Je fais un Don à une ou plusieurs Association **AVANT 31 Décembre 2021**
- 2- En mai 2022 je remplis ma déclaration de revenus et j'indique le montant total de mes dons 2021



**case 7UF de la
déclaration**

- 3- En septembre 2022, l'administration fiscale me verse le montant de ma réduction fiscale sur mes dons 2021
-

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (*Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE »*)

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

Barème relatif aux frais engagés personnellement dans le cadre d'une activité bénévole	
Type de véhicule	Par kilomètre parcouru
Véhicules automobiles	0,321 €
Vélomoteurs, scooters, motos	0,125 €

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (**Reçu 11580-03**).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

- **66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)**

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

Plafonnement : Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.



N° 11580*03

Reçu au titre des dons

Numéro d'ordre du reçu

à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements**Nom ou dénomination :**

.....

Adresse :

N°..... Rue.....

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

.....

Adresse :

.....

Code postal **Commune**

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

(1) Nom du Club ou de l'Association

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

REUNION DU MERCREDI 02 FEVRIER 2022 à 19H00

Un bureau préparatif du Comité s'est déroulé en amont le vendredi 28 janvier 2022

- Sous la présidence de **M. Denis TURCK**,
- Présents : **Mme Estelle BATHENAY MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre MAGGI**,
- A assisté : **Mme Lili FERREIRA**,

Présidence de M. Denis TURCK

Membres présents :

Mmes Estelle BATHENAY (partiellement), Pascale CHOQUET, Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Francis DELAGE, Régis ETIENNE, Jean-Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI,

Assiste : Mmes Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*),

Absents Excusés : Dr BOLOURIAN Mani, MM. Edgard KOUNDE, Hervé HAPPY, José DIAS,

PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion du 1^{ER} décembre 2021

Le Procès-verbal a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

NECROLOGIE

C'est avec une profonde tristesse et une très grande émotion que nous apprenons le décès de notre Ami et fidèle serviteur du District **Antoine DALLA CIECA, à l'âge de 90 Ans**
Vice-Président Honoraire du District du Val de Marne de Football

Ce grand « Monsieur » joueur professionnel des Années 50, a apporté sa sagesse, son savoir-faire et des valeurs humaines au service du Football Amateur en intégrant notre District : *Commission Football à Effectif Réduit (2010) & élu au Comité de Direction au poste de Vice-Président Délégué.*

REMERCIEMENTS

- **A Estelle BATHENAY** pour sa carte postale

COMMISSIONS

Candidature de Jérémy CORDON-MELO en CDA

Le Comité valide cette nomination en CDA

Courrier de

-Daniel BROCHE :

Arrêt de ses fonctions dans toutes les Commissions du District

Le Comité de Direction le remercie pour tous les services rendus.

-Régis ETIENNE :

Demande de renouvellement de sa carte d'Arbitre Honoraire,

Validée par le Comité de Direction.

RETOUR SUR LE SEMINAIRE DE PRESIDENTS-ES DU SAMEDI 15 JANVIER 2022

Le Président, Denis TURCK, fait un rapide retour sur le Séminaire : Présence de certains membres de son comité et participation de 24 représentants de clubs. Il rappelle les diverses interventions et précise qu'une synthèse complète a été diffusée sur le site Internet du District.

1-Intervention « Lionel PARIENTE » L'avocat Conseil du District, sur les points suivants :

-  *Rémunérations « Educateurs »*
-  *Recrutement d'un salarié*

2- Interventions : Patrick DARDENNES, Henri BAQUE, Régis ETIENNE, plusieurs points ont été abordés :

-  *La charte des présidents qui a été élaborée Modèle proposé (PDF)*
-  *La feuille de match informatique*
-  *Les contraintes inhérentes au COVID : il a été rappelé l'obligation de vérifier les **PASS sanitaires** qui deviennent **PASS vaccinaux** (pour les majeurs et les mineurs d'au moins 16 ans)*
-  *Le cadre réglementaire des matches amicaux : il a été rappelé qu'il est obligatoire de les déclarer au district au préalable et d'établir une feuille de match, condition sine qua non pour être couvert par les assurances en cas de blessure*
-  *Présider un Club : Mise en ligne d'un support de présentation*
-  *Des fiches pratiques existantes ont également été présentées, pour toutes les retrouver :*
C'est simple...Site internet FFF, comme suit :
 - **Fiches pratiques club :**
FFF / Football amateur
 - **Fiches pratiques Sensibiliser à l'arbitrage :**
FFF / Football amateur / Programme éducatif / Règles du jeu Arbitrage

Le Président rappelle que dans le cadre de la convention, avec le Cabinet d'avocats Lionel Pariente, les clubs, en cas de problèmes juridiques en association, ont une assistance permanente, au quotidien assurée (questions URSSAF contrats, Salariés indemnités, ...) :



01.55.35.02.25 & 06.84.97.24.53 et mail : l.pariente@pariente-avocats.com

Un large débat s'en est suivi avec tous les Membres pour définir une date pour le prochain Séminaire en présentiel au Siège du District.

La date du 26 Mars 2022 a été retenue avec d'ores et déjà des suggestions pour l'ordre du jour :

- ✚ Actions du Fondaction du Football : *Présentations des actions et diverses fiches pratiques*
 - ✓ Inviter M. Guillaume NASLIN, Délégué Général du Fond'action
- ✚ Arbitrage : *Sensibiliser au recrutement de candidats et au respect des arbitres,*
- ✚ Remise de support aux Clubs : *Exemple modèle de CERFA prérempli*
- ✚ Présentation du Partenariat avec le Crédit Mutuel
- ✚ Remise des labels 2019/2023

Il a également été décidé de fixer le même jour l'**Assemblée Générale Extraordinaire**.

Pour Action :

- *Préparer invitation pour les Clubs en complétant l'ordre du Jour*
- *Lancer l'invitation pour le Fond'action*
- *Se rapprocher de la CDA pour la sensibilisation « Arbitrage »*
- *Inviter les Clubs « LABELS » 2019/2023*
- *Inviter les représentants du Crédit Mutuel*

RETOUR SUR LES REUNIONS DES PÔLES

PÔLE ACTIVITE SPORTIVE : Réunion du Lundi 13 décembre 2021

Patrick DARDENNES, Secrétaire Général, fait un retour sur la réunion.

Présences des Présidents (tes) et commissaires des commissions :

Foot à effectif réduit-Compétitions-Féminines et Futsal.

Objectifs de la réunion :

Développer la communication entre les commissions d'un même pôle – Faire un bilan sur le début de saison-Partager les expériences-Améliorer notre fonctionnement-

Les points forts à poursuivre ou à développer.

Foot à effectif réduit :

Augmenter les actions de proximité avec les clubs (Un club = Un référent foot animation) – Si problème, relance en direct des clubs, visites et propositions d'action – Amélioration dans l'utilisation de la FMI - Sanctions : Amendes pour non utilisation de FMI –

Pour action : La commission doit être intégrée au processus de décision avec la technique –

Compétitions :

Réorganisation en début de saison de la commission (Coupe /championnat) vers une organisation par catégorie où les commissions gèrent les pratiques coupe et championnat d'une même catégorie- Meilleure efficacité-

Pour action : Progresser dans la réalisation du PV et impliquer l'ensemble des commissaires présents-

Futsal :

La commission a pu augmenter son effectif de commissaires par rapport aux saisons passées ce qui permet une gestion plus efficace-

Féminines :

Mettre en œuvre la démarche de proximité et d'exigence initiée chez les garçons- Trop de rencontres sans feuille de match – Actions à mener : Rappel aux clubs des règles et des pénalités si non-respect – Proposition de soutien aux clubs en difficulté- Utilisation **obligatoire** de la FMI pour toutes les catégories avec amende si non utilisation (Idem Foot réduit et foot à 11 garçons)-

Pour action : Mise en œuvre après les vacances de Février-Validation des effectifs licenciés en fonction des équipes engagées-

POLE TRAVAUX : Réunion du Vendredi 10 Décembre 2021 au Siège du District

Régis ETIENNE, Vice-Président Délégué, présente les points abordés par le groupe de travail en charge de Travaux :

1°) Projet local aux abords du terrain

*Soit = Toilettes + rangement = 36m²

*Soit utiliser l'existant dans le bâtiment en aménageant

Après retour du groupe de travail, à l'unanimité, la 1^{ère} solution a été validée.

Le chiffrage est en cours et un permis de construire a été déposé à la Mairie de Champigny sur Marne.

2°) Travaux dans le bâtiment : Un rendez-vous a été pris avec un Architecte le 14 février 2022 à 14h30. Un retour plus complet sera fait au prochain Comité de Direction.

PROCHAINES REUNIONS DE PÔLE :

 **PÔLE REGLEMENTATION :** Mardi 08 mars 2022 à 15H30

 **PÔLE FORMATION :** Vendredi 11 mars 2022 à 18H00

Le pôle règlementation travaillera sur un nouveau projet du « Challenge Dynamique » qui avait été supprimé.

JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES 12 et 13 MARS 2022 à CLAIREFONTAINE

A la demande de la FFF, les Districts sont invités à désigner 5 Bénévoles et à communiquer la liste au plus tard le 15 février 2022 (délai de rigueur).

Afin de répondre à cette demande, le District a fait un message à tous les Clubs, dès réception du mail, en précisant que les réponses, vu le nombre limité de places, seraient traitées par ordre d'arrivée et à condition de répondre aux critères demandés.

Rappel des critères :

*Être bénévole licencié « Dirigeant-e » d'un club et avec moins de 5 ans d'ancienneté

*Les conjoints de bénévoles ne sont pas conviés à moins qu'ils soient eux-mêmes licenciés bénévoles de moins de 5 ans,

*Être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'événement,

*Être en possession d'un pass « Vaccinal »

*Les clubs ayant participé les 3 dernières années ne seront pas prioritaires.

Le Comité entérine les candidatures des clubs suivants :

PORTUGAIS ACA CHAMPIGNY / CHAMPIGNY FC 94 / VITRY CA / ASOMBA / PORT. VILL. ST GEORGES

Par ailleurs, le Comité valide la proposition d'un départ en commun du District avec prêt d'un Minibus

Le Président propose qu'une « JOURNEE DEPARTEMENTALE DES BENEVOLES » soit organisée et il propose une visite de Clairefontaine.

A l'unanimité, le Comité valide cette proposition.

Pour action :

 Définir les critères de sélection des Bénévoles

 Se renseigner sur les disponibilités et tarifs à Clairefontaine (ce qui déterminera la date)

 Car (Réservation)

 Commander des Tee-shirts pour les deux manifestations

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Un mail a été adressé au Service Juridique de la FFF pour des précisions quant à l'organisation de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Les propositions de modifications seront également validées, avant envoi aux Clubs, par le Service Juridique de la FFF.

La date retenue serait celle du Samedi 26 Mars 2022 (même jour que le Séminaire des Présidents-es)

Ordre du jour :

Modification « Articles 12.4 et 12.5.1 des Statuts Du District »

Dans le contexte sanitaire qui perdure, il est important de faire cette AG Extraordinaire avant le 30 juin 2022, afin que le nouveau texte puisse être applicable dès la saison 2022 & 2023.

A noter qu'en cas d'absence de quorum, et conformément à l'article 12.5 des Statuts du District, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire, avec le même ordre du jour sera programmée à quinze jours d'intervalle, et cette fois-ci, elle pourra délibérer, sans condition de quorum.

RENDEZ-VOUS AVEC LES CLUBS

L'Equipe Technique doit fournir une liste des Rendez-vous programmés (Visites Labels, Visite Clubs, etc...) afin de la transmettre aux Membres du Comité pour que chaque membre se positionne.

POINT SUR LES LABELS

<u>Labels « GARCONS » 2019/2023</u>	<u>Labels « FILLES » 2019/2022</u>
CACHAN CO/ CRETEIL LUSITANOS US / IVRY US FOOTBALL / LUSTANO US / SUCY FC / ST MANDE FC <i>ORLY AS (Remise faite)</i>	CRETEIL LUSITANOS US / JOINVILLE RC / LUSITANOS US

Labels 2021 / 2024 :

Rappel : Les remises seront à faire en clubs avec des Membres du Comité de Direction.

Le Président, sera normalement présent à toutes les remises

<u>Labels « GARCONS »</u>	<u>Labels « FILLES »</u>
CHOISY AS / ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL / FONTENAY US / JOINVILLE RC / MAISONS ALFORT FC / NOGENT SUR MARNE FC / APAC / VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS / VINCENNOIS CO <u>Labels « FUTSAL »</u> : BORD DE MARNE FUTSAL (2020-2023) / ST MAURICE AJ (2020-2022)	CHOISY LE ROI AS, ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL, MAISONS ALFORT FC, APAC, THIAIS FC, VGA ST MAUR FF, VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS, VINCENNOIS CO, VITRY ES

Pour action :

Labels 2019/2023 :

 Le Comité décide une remise officielle lors du Séminaire du 26 Mars 2022

Labels 2021/2024

 **12 Dates à prévoir + 2 Dates pour Futsal**

- ✚ Adresser un mail aux clubs pour définir le jour et l'heure (Filles et Garçons même club = 1 seule remise)
- ✚ Définir le membre du Comité présent en plus du Président + membres de la Commission Football à effectif Réduit

Intervention de M. Henri BAQUE, qui propose que lors du passage dans les Clubs, on remette des fiches utiles dans la gestion au quotidien des clubs.

ETUDE DE LA PROPOSITION DE MODIFICATIONS AU RGS DU DISTRICT (Concernant les Détections /Sélections)

Pour donner suite à des remarques de la Technique concernant les DETECTIONS (Clubs non impliqués et qui ne présentent pas leurs joueurs aux rassemblements), Régis ETIENNE, Vice-Président du District a fait une proposition (*après s'être renseigné auprès du Service Juridique de la FFF*) qui a été remise à tous les membres du Comité.

Pour action :

Chaque membre doit étudier la proposition et faire un retour à Régis ETIENNE.
Une proposition définitive sera faite à la validation lors du prochain Comité de Direction.
Proposition définitive avec mise en application dès la saison 2022/2023.

TECHNIQUE & FORMATIONS Reprise de la Gestion Administrative

A la demande de la LPIFF, la gestion Administrative des formations à compter du 1^{er} Mars 2022 sera gérée par les Districts.

Cette gestion implique l'embauche d'un salarié (Début 1^{er} février 2022).

(3 Personnes ont été reçues, et le choix s'est porté sur un jeune homme ayant déjà fait un Service Civique au sein du District).

Le District récupère toute la gestion administrative des FORMATIONS (Inscriptions, Règlements, listes émargements, envoi des Convocations, Attestations pour les stagiaires, etc...)

FINANCES

Intervention de Jean-Pierre MAGGI, Trésorier Général Adjoint du District

Rappel : Pour la situation financière, nous partons du prévisionnel effectué (fait en juillet sur la base d'une saison normale) au plus proche pour la saison en cours et on rajoute les données à date depuis le début de la saison.

Situation financière « PREVISIONNELLE » remise à tous les Membres (Juillet 2021– Janvier 2022)

RECETTES :

Part sur licences et Démissions

Nous devrions avoir le montant prévu, ayant à ce jour : 31 900 licenciés

Subventions

Le poste a été revu à la hausse car des subventions et aides non prévues au budget ont été obtenues.
Précision notée sur le document remis à tous

Produits des stages

Changement en cours de saison, ce qui implique qu'à compter du 1^{er} Mars tous les règlements seront enregistrés directement par le District, mais que l'IR2F doit nous faire un reversement sur les sessions organisées depuis juillet 2021

DEPENSES :

Pas de remarques particulières, hormis le fait de l'embauche d'un nouveau Collaborateur (budget revu).

Précision :

- Prêt garanti par l'Etat Accordé (128 0000 €) inclus dans les comptes, toujours en attente du tableau d'amortissement
- Pour information :** Relevé N° 18 adressé aux clubs : Total 44.500 €, date limite de règlement fixé au 18 février 2022.
- Un plan de travaux est en cours et sera provisionné sur le prochain exercice comptable

TECHNIQUE

Formations de Cadres

Comme le mois de janvier, les modules programmés en février auront lieu en distanciel.



PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

CFF1

U9 - Module 7-8 ans			U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON	25/11/2021	26/11/2021	DISTRICKT
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICKT	13/01/2022	14/01/2022	VISIO
03/02/2022	04/02/2022	VISIO	10/02/2022	11/02/2022	VISIO
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICKT	17/03/2022	18/03/2022	DISTRICKT
16/05/2022	17/05/2022	DISTRICKT	02/06/2022	03/06/2022	DISTRICKT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)			U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
24/02/2022	25/02/2022	REPORT	28/04/2022	29/04/2022	MAROLLES
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)			U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
21/02/2022	22/02/2022	REPORT	25/04/2022	26/04/2022	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans			U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICKT	15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICKT	13/12/2021	14/12/2021	PARC DU TREMBLAY
20/01/2022	21/01/2022	VISIO	27/01/2022	28/01/2022	VISIO
17/02/2022	18/02/2022	VISIO	07/03/2022	08/03/2022	DISTRICKT
24/03/2022	25/03/2022	DISTRICKT	07/04/2022	08/04/2022	DISTRICKT

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans			SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
24/01/2022	25/01/2022	VISIO	14/02/2022	15/02/2022	VISIO
03/03/2022	04/03/2022	PARC DU TREMBLAY	14/03/2022	15/03/2022	PARC DU TREMBLAY
19/04/2022	20/04/2022	THIAIS	12/05/2022	13/05/2022	THIAIS

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-			Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2021	10/12/2021	DISTRICKT	22/11/2021	23/11/2021	DISTRICKT
05/05/2022	06/05/2022	CLUB	03/03/2022	04/03/2022	DISTRICKT
Module U6-U7 - Module 5-6 ans			Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
02/03/2022	02/03/2022	DISTRICKT	26/03/2022	02/04/2022	DISTRICKT + CLUB
04/05/2022	04/05/2022	DISTRICKT	14/05/2022	21/05/2022	DISTRICKT + CLUB

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)			CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
04/12/2021	04/12/2021	PARC DU TREMBLAY	12/03/2022	12/03/2022	PARC DU TREMBLAY
			21/05/2022	21/05/2022	PARC DU TREMBLAY
			23/06/2022	23/06/2022	PARC DU TREMBLAY

Pratique Féminine :

Plateau U6 à U9

- Le nouveau formulaire d'inscription a reçu 11 réponses

CHARENTON CAP	SUCY FC	AS ORLY	THIAIS FC
CO VINCENNES	APAC	ÉCOLE PLESSÉENNE DE FOOTBALL	VGA ST MAUR FF
US CRETEIL LUSITANOS	RC JOINVILLE	FC MAISONS-ALFORT	LUSITANOS ST MAUR

- Seulement 3 clubs ont proposé d'être site d'accueil (RCJ – FCMA – VGA FF)
- Maintien de la proposition évoquée lors de la dernière commission : Imposer à chaque club qui s'engage l'accueil d'un plateau sur au moins une date.

Pratique U11F – U13F – U15F – U18F – Seniors à 8

- Lancement des secondes phases
- La commission félicite les clubs pour le retour conséquent des FMI sur les premières journées de cette phase
- Pour rappel :
- Fusion des Critériums U18F et Seniors par suite du faible nombre d'engagements
 - Le règlement Seniors à 8 prédomine sur ce critérium
 - Le surclassement U15F est strictement interdit
- **La FMI est obligatoire. Les amendes prévues seront appliquées en cas de manquement.**
- Coupes du Val de Marne : Les tirages du 1er tour des Coupes U15F et Sénior F sont disponibles dans la rubrique « compétitions » du district.

Il n'y aura pas de Coupe du Val de Marne U18F en raison d'un nombre insuffisant d'équipes.

Parcours d'Excellence Sportif

- Sélection U14F
 - Encadrement
 - BASSI Cécilia
 - MOULIN Martine
 - COMBAL Jean-Jacques
 - Rassemblements
 - 09/03/2022 - Brassage
 - 16/03/2022 - Brassage
 - 23/03/2022 – Brassage ou Match amical
 - 30/03/2022 - Centre de perfectionnement
 - 06/04/2022 - Match amical
- Le rassemblement Interdistrict aura lieu le 16 avril 2022 à Morfondé.
- U13F
 - 1er tour - 12/01/2022 – 23 joueuses présentes, mais peu de joueuses issues de la mixité qui sont difficiles à repérer.
 - 2nd tour – 26/01/2022 – 41 joueuses présentes, avec participation des joueuses issues de la mixité.
 - Tour Final – 02/02/2022 avec supervision DTN

Une liste de 20 joueuses est à communiquer pour mi-février.

Accompagnement des clubs

- 10 dossiers Label Jeunes FFF CA Féminines déposés
- Ils seront étudiés dans les jours à venir.

Evènements

• Coupe Futsal U11F et U13F

- Pas de 1er tour en janvier du fait de la pandémie
- 1^{er} tour le dimanche 13 février à Champigny pour les u13F
- 1^{er} tour le dimanche 6 mars à Champigny pour les U11F
- Finales à 4 le 1^{er} juin 2022

• Festival U13F

- 14 clubs se sont engagés pour 16 équipes
 - Au vu du nombre d'engagement, la commission privilégie la participation du maximum de club à la phase finale. En ce sens, il n'y aura pas de premier tour : **Une seule équipe par club acceptée.**
- L'US Fontenay se positionne en site d'accueil pour la finale le 26 mars 2022

CHARENTON CAP	ES VITRY
CO VINCENNES	APAC CHAMPIGNY
THIAIS FC	US CRETEIL
HAY LES ROSES CA	FC MAISONS-ALFORT
FOOTBALL CLUB DE NOGENT	AS ORLY
FC SAINT MANDE	ÉCOLE PLESSÉENNE DE FOOTBALL
US FONTENAY x 2	VGA ST MAUR FF x 2

• Challenge U11F

- 13 clubs se sont engagés soit 13 équipes
- 1er tour obligatoire pour définir 8 finalistes
- 1^{er} tour le 20 mars

Site d'accueil Tour 1 : Fontenay (Poule A) – Thiais (Poule B) – Vincennes (Poule C) – Saint Maur (Poule D)

Composition des groupes

Un premier tirage avait été effectué lors de la commission. Néanmoins, en prenant connaissance des clubs « sites d'accueil », un nouveau tirage a été effectué en répartissant les 4 sites en tête de série.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
US FONTENAY	THIAIS FC	CO VINCENNES	VGA ST MAUR
US LUSITANOS ST MAUR	RC JOINVILLE	HAY LES ROSES CA	FOOTBALL CLUB DE NOGENT
AS ORLY	USCL	FC MAISONS-ALFORT	CHAMPIGNY FC94
CAP CHARENTON	ES VITRY		

Finale le 21 mai 2022 – Site d'accueil à définir

U8/ U9 : Volonté d'organiser un Plateau festif U8/9 F en clôture de saison

Le 18 juin au Parc du Tremblay, conjointement avec les garçons.

Détections / Sélections

- **U13G : début le 25 octobre 2021 – fin le 1^{er} décembre 2021**

- 3 tours de détections qui symbolisent 11 rassemblements + supervisions de matchs
- Nous avons modifié l'organisation et le système d'évaluation :
 - Le système de tests permet d'observer différentes qualités de façon individuelle.
 - La diminution du nombre de joueurs/rassemblement affine les observations.
 - Les retours des clubs sont positifs et l'observation est plus pertinente.
- Le niveau des joueurs a baissé. La pandémie a impacté la formation des jeunes.
- 61 joueurs retenus pour participer au premier tour régional

- **U15G : début le 13 octobre – Interdistrict le 11 novembre**

- 3 tours de détections + 1 entraînement + 1 match amical + supervisions de matchs
- Retours Interdistricts
 - Manque de relations entre les joueurs dû à une mixité plus importante de la sélection
 - 2 joueurs se sont particulièrement illustrés
 - Bon état d'esprit - Solidarité et investissement
 - Résultats sportifs négatifs (1N – 2D)
- **U16G : début le 13 octobre 2021 – Interdistrict le 3 novembre 2021**
 - Retours Interdistricts
 - Manque de relations entre les joueurs dû à une mixité plus importante de la sélection
 - 4 joueurs se sont particulièrement illustrés
 - Très bon état d'esprit - Solidarité et investissement
 - Résultats sportifs positifs (2V – 1D)
- **U14G : début le 23 février 2022 - Interdistrict le 9 avril 2022**
 - Rassemblements : 23-24-25/02/février 2022
- **U13F : début le 12 janvier 2022 – fin le 2 février 2022**
 - Nouvelle finalité amenant 20 joueuses départementales à participer à un rassemblement régional. Les filles sélectionnées intégreront Clairefontaine à l'image du processus U13G.
 - 3 tours de détections qui symbolisent 3 rassemblements + supervisions de matchs
 - Organisation mettant en pratique des tests et des matchs
 - Les clubs adhèrent et participent à cette nouvelle action
- **U14F : début le 9 mars 2022 – Interdistrict le 16 avril 2022**
 - Rassemblements les 9, 16, 23 et 30 mars - Rencontre amicale le 6 avril 2022.
 - L'Interdistrict aura lieu le 16 avril 2022 à Morfondé.
- **U15F : début le 20 octobre - Interdistrict le 27 novembre**
 - 2 tours de détections + 1 entraînement + 1 match amical
 - Retours Interdistricts
 - Manque de relations entre les joueuses dû à une mixité plus importante de la sélection
 - 1^e joueuse s'est particulièrement illustrée
 - Très bon état d'esprit - Solidarité et investissement
 - Résultats sportifs mitigés (2N – 1D)
- **U15 Futsal : début le 25 octobre - Interdistrict le 4 décembre**
 - 1 tour effectué car 2 clubs présents malgré l'ouverture aux clubs libres (CTR Michel Drouillat présent)
 - Pas de participation à l'interdistrict vu le niveau des joueurs (CTR averti)
- **U18 Futsal : début le 26 octobre - Interdistrict le 11 décembre**
 - 3 tours organisés + un match amical (US Créteil Futsal R3)

ARBITRAGE

Intervention de Bruno FOLTIER (*José DIAS étant absent excusé*) :

EFFECTIFS PAR CATEGORIE

CATEGORIE	NOMBRE	DESIGNABLES
D1	13	12
D2	23	21
D3	12	10
D4	15	12
AAD	16	14
DIVERSIFIE	17	17
JAD	20	20
STAGIAIRES	40	22
TOTAL	166	125
FUTSAL D1	8	7
FUTSAL D2	14	12
TOTAL	22	19

- 10 stagiaires à voir en pratique (à rajouter à l'effectif)

POINT FIA

- Octobre 2021 : **14 présents / 10 validés théorique**
- Novembre 2021 : **13 présents / 10 validés théorique**
- **PROCHAINE FIA** : Début mars (report à la demande de la LPIFF initialement prévue 19-20 et 26-27 février 2022)

POINT OBSERVATIONS

- PREVISION DEBUT DE SAISON : 164 OBSERVATIONS
- REALISE A DATE : 73%
- RESTE : 54 OBSERVATIONS + STAGIAIRES

FORMATION ARBITRE REGIONAL (FAR)

- DEBUT : MI FEVRIER
- 7 CANDIDATS : 4 SENIORS + 3 JAD
- EQUIPE FORMATION : 7 (3FFF + 3LPIDFF)

CALENDRIER ET ACTIONS - A VENIR

- Rattrapage test théorique Foot 11 : 3 février
- Formation continue Arbitre Assistant
- FIA (mars)

INFORMATIONS

- QCM janvier : 4 arbitres non désignés (moins de 8 ou non participants)
- Stage Futsal 94+92 à Champigny (février)
- Action « Recrutement et Fidélisation » : composition d'un groupe de travail au sein de la CDA, pour des propositions à la CDPA
- Remerciements au Comité de Direction pour les équipements CDA
- Candidature CDA : Jérémy CORDON-MELO

COURRIERS DIVERS

Le Président informe le Comité des RDV suivants :

- + Réception au District de Mme Patricia KORCHEF LAMBERT, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge des sports
- + Rencontre avec M. Laurent SAINT MARTIN, Député (*M. Henri BAQUE était également présent*)
- + Signature du partenariat avec le Crédit Mutuel au Siège du District en présence des membres du Bureau du Comité de Direction

Voir le récapitulatif, les courriers ne seront pas abordés, hormis si besoin de précisions :

LFA

03/12/21 = Carnet noir – décès de M. Constant REBILLON, Vice-Président du District de L'île et Vilaine

LPIFF :

30/01/22 = Comité de Direction

04/02/22 = Réunion « Référent COVID » (*Henri BAQUE y participe*)

Le Président fait un retour sur les points abordés.

CDOS

03/12/21 = Invitation « Nuit du Sport » 2022 – le 31/01/22

10/12/21 = Annulation Nuit du Sport 2022

07/01/22 = Comité de Pilotage "Retour à l'eau et appropriation des Berges en VDM « – 13/01/22 à 19h00 en Visio

CLUBS

02/12/21 = Invitation PARIS FC / OLYMPIQUE LYONNAIS 11/12/21

04/12/21 = Remerciements hommage du jeune footballeur décédé

06/12/22 = Invitation à assister à un match de l'US Créteil Lusitanos – Tous en Bleu

20/12/21 = Compte rendu « Se retrouver » +55 ans -Saison 2022

27/12/21 = 860294 VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS : Changement de nom du club qui devient "VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB"

04/01/22 = ORLY AC : Démission du Président M. MOKHLOS Farhat

11/01/22 = Invitation Paris FC/Le Havre FC du 17/01/22 au Mans

13/01/22 = Ville de Boissy Saint Léger Fermeture / ouverture des équipements sportifs

20/01/22 = Invitation 8^{ème} Coupe de France Féminines Paris FC/Le Havre FC le 29/01/22 à Bondoufle

27/01/22 = Invitation à assister à un match de l'US Créteil Lusitanos – Tous en Bleu

DIVERS

17/12/21 = SDJES94-SPORT = FIPD 2022 – Appel à Projet – Appel à projet départemental

UNAF = Invitation Comité Directeur UNAF 94 le 09/12/21

13/01/22 = Ouverture des équipements sportifs de Boissy Saint Léger

1-FORMATIONS DIRIGEANTS-ES

Annulation par manque de candidats :

– **Optimiser les ressources financières de son club : Les présidents, les trésoriers et tous les dirigeants traitant des finances du club** : Prévus Samedi 29 Janvier 2022 09h30/12h00

– **Identifier les responsabilités engagées et connaître les différentes assurances pour prévenir les risques, pour les dirigeants nouveaux et anciens** : Prévus Samedi 12 février 2022 09h30/12h00

2-FINALES DES COUPES DEPARTEMENTALES (11 et 12 juin 2022) :

Proposition 1 : PLESSIS TREVISE (Tournoi Ecole Plésséenne prévu mais annulé)

Proposition 2 : En attente de réponse RUNGIS US (Demande faite auprès du club à la demande de la Vice-Présidente du Conseil Départemental)

Pour Action :

- ✚ Relancer RUNGIS US
- ✚ Décision sera prise lors du prochain Comité de Direction

3-NOUVELLES MESURES SANITAIRES par suite de l'entrée en vigueur du PASS « VACCINAL »

Documents mis en ligne et adressés à tous les Clubs.

Rappel : DEFINITION DES PASS

- 1- La présentation du **Pass Vaccinal** est **obligatoire pour toutes les personnes majeures et pour les mineurs âgés d'au moins 16 ans**, comme prévu dans la loi. Pour que le PASS VACCINAL soit valide lors du contrôle, il y a 3 possibilités :
 - ⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
 - ⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.
 - ⇒ Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

- 2- La présentation du **Pass Sanitaire** est quant à **lui obligatoire pour toutes les personnes mineures de 12 à 15 ans comme prévu dans la loi**.
Pour que le PASS SANITAIRE soit valide lors du contrôle, il y a 4 possibilités :
 - ⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
 - ⇒ Soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h (avant le contrôle d'avant match) ;
La problématique de la faisabilité des tests et de l'obtention des résultats doit être prise en compte par les clubs pour s'assurer que les résultats seront obtenus au plus tard H-2 avant le coup d'envoi du match.
 - ⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19 ;
 - ⇒ Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.Le contrôle se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « Tous Anti-Covid Verif » ou « TAC Verif ».

4-RENCONTRES U18 : Un sondage va être fait auprès des Clubs ayant des équipes U18, pour éventuellement donner la possibilité de jouer les rencontres le SAMEDI.

TOUR DE TABLE

Estelle BATHENAY :

- ✚ Propose un échange avec le District 78 (*Retour d'expériences, thèmes à développer, etc....*)
Le Comité donne un accord de principe, définir un projet

Pascale CHOQUET :

- ✚ Informe qu'elle va adresser un courrier, pour donner suite à un problème de licence d'une jeune joueuse qui jouerait avec des garçons sous fausse identité

Régis ETIENNE :

- ✚ Fait un point sur les dossiers en cours au Tribunal Administratif

Jean-Pierre MAGGI :

- ✚ Problème que toutes les Feuilles de matchs ne soient pas scannées (*Impossible pour le moment, en attente de retours des Services informatiques FFF*)
- ✚ Evoque un problème sur un dossier traité

Jean-Jacques FOPPIANI :

- ✚ Evoque un problème dans les délais de changements d'horaire via Foot Club
Mme Lili FERREIRA va regarder sur Foot 2000, pour éventuellement pouvoir modifier les paramètres

Patrick DARDENNES :

- ✚ Informe des inscriptions des Jeunes Volontaires « Services Civiques » aux formations « obligatoires » PSC1 (Copie aux Clubs)

Denis TURCK :

- ✚ Retour sur le diner des commissions du 27 Janvier 2022
- ✚ Informe d'une manifestation + 55 Ans au Parc du Tremblay, le 19 juin 2022
- ✚ Demande une réflexion et des propositions pour organiser une grande Manifestation en fin de saison

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

LE 30 MARS 2022 à 19H00

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Patrick DARDENNES



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte - N°4 du 10/02/2022

Toutes les présentes décisions sont rendues en première instance et sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification conformément à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Situation des arbitres – (Retour LPIFF)

Nom Prénom : **GADER Aimen**

Licence : **2546668955**

Club quitté : 529210 VITRY E.S.

Nouveau Club : **500568 PARIS F.C.**

Motif du changement de club : **Raison personnelle**

Considérant que la demande de licence est conforme à l'article 26 (bordereau dûment rempli, signé par l'arbitre et le nouveau club, et demande effectuée avant la date du 31 janvier 2022),

Considérant que le club quitté est le club formateur de l'arbitre (article 35),

Par ces motifs et après en avoir délibéré

La Commission délivre la licence pour la saison 2021/2022.

Et transmet le dossier à la Commission du Statut de l'Arbitrage du District du club quitté afin qu'elle statue sur l'application des dispositions de l'article 35 en faveur dudit club.

Reprise du dossier :

La commission du Statut de l'Arbitre du District du Val de Marne dit que l'arbitre couvre le club quitté jusqu'au 30/06/2023 sauf s'il cesse d'arbitrer.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 15 Février 2022

Président : M. COMBAL

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD, LEFEUVRE, TOUVENET.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

PARC DU TREMBLAY Courriel du Service Sport du 06/12/2021

Avis de fermetures :

-18 AVRIL 2022

-1^{er} & 8 MAI 2022

-26 MAI 2022

La commission demande aux clubs qui sont susceptibles de jouer au Tremblay à ces dates de bien vouloir prévenir le secrétariat du District pour tout report ou changement de terrain (avant 12 h le vendredi) Si non match perdu.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

23734992- CRETEIL UF 1 / VILLECRESNES US 1 Séniors D2.A du 13/02/2022

Courriel de l'équipe de Villecresnes US du 11/02/22.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe VILLECRESNES US 1.

23840847- VILLECRESNES US 2 / OLYMPIQUE CLUB IVRY 1 Séniors D4.B du 13/02/2022

Courriel de l'équipe de Villecresnes US du 11/02/22.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe VILLECRESNES US 2.

23389021- CO CACHAN / US LUSITANOS Séniors D1.A du 13/03/2022

La commission rappelle au club de Cachan CO qu'il doit lui communiquer l'adresse du terrain où se jouera cette rencontre, accompagnée de l'autorisation d'utilisation du propriétaire. Ce terrain peut se situer dans une commune limitrophe du département.

COUPE VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8^{ème} Finale	06 Mars 2022	Tirage effectué
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A définir
Finale	11 et 12 Juin 2022	

24399137- FONTENAY US / IVRY FOOT Séniors du 06/03/2022

Courrier et accords des deux clubs (via footclubs) du 09/02/22. (2 match le même jour)

La commission fixe la rencontre au 27/02/22.

CHAMPIONNAT CDM

COUPE CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

CDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
cadrage	20 Février 2022	Tirage effectué
¼ Finale	17 Avril 2022	22 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT ANCIENS

COUPE ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE ANCIENS

Anciens :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	06 Mars 2022	Tirage effectué
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 ème qui auront lieu le 6 mars 2022 à 9h30 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

CHAMPIONNAT + 45 ANS

23824831- ORMESSON US 12 / LUSITANOS ST MAUR 11 Anciens + 45 ans .B du 06/02/2022

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de LUSITANOS ST MAUR.

COUPE + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	06 Mars 2022	Tirage effectué
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 ème qui auront lieu le 6 mars 2022 à 9h30 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Exempt : FC MAISONS ALFORT 2

CHAMPIONNAT + 55 ANS

COUPE VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	26 Février 2022	Tirage Effectué
¼ Finale	16 Avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	3 mai 2022
Finale	11 et 12 Juin 2022	

Erreur Administrative = Il faut lire tour de cadrage le 26 Février 2022 et non le 19 Février 2022

24382585- ASPTT CHAMPIGNY / NEW TEAM VINCENNES Coupe Entreprise du 19/02/2022

Courriel de l'équipe de New team Vincennes du 14/02/22 (match de championnat le même jour)

La commission fixe la rencontre au 26/02/22. Prévenir vos adversaires

24382601- APSAP VILLE DE PARIS / COMMUNAUX MAISONS ALFORT Coupe Entreprise du 19/02/2022

Courriel de l'équipe de Communaux de Maisons Alfort du 14/02/22 (match de championnat le même jour)

La commission fixe la rencontre au 26/02/22. Prévenir vos adversaires

CHAMPIONNATS FEMININS

24050388- VILLENEUVE AFC / CHAMPIGNY FC Séniors Féminines D.1 du 12/02/2022

Courriel de l'équipe de Champigny FC du 10/02/22

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe de CHAMPIGNY FC.

24050385- AS CHOISY / AS FRESNES Séniors Féminines D.1 du 12/02/2022

Lecture des différents mails de Choisy AS du 11/02/22. (Demande de report suite cas de Covid, 1 seul résultat positif ayant été transmis au District).

A titre très exceptionnel, la commission accepte que cette rencontre se joue le jeudi 24/02/22 à 20h (sous réserve de l'accord écrit de l'équipe de AS FRESNES). En l'absence de cet accord l'équipe de AS CHOISY aura match perdu par forfait.

CRITERIUM JEUNES FEMININES

24279215- US ORLY / US CRETEIL LUSITANOS U13 Féminines du 16/01/2022

Courriel de l'équipe de Créteil Lusitanos US du 15/02/22 (match non joué)

Accord des 2 clubs et de la Commission, Ce match se jouera le 20/02/22 à 11h30 au stade Méliès d'ORLY.

COUPES FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES

Séniors Féminines DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	16 avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A définir
Finale	12 Juin 2022	

24346523- LUSITANOS ST MAUR US/US CRETEIL LUSITANOS Coupe Séniors Féminines du 19/02/2022

Courriel de l'équipe de LUSITANOS Maur US du 15/02/22 (demande de report)

La commission accorde ce report à une date ultérieure (sous réserve de l'accord écrit de l'équipe de CRETEIL LUSITANOS). Cette rencontre doit se dérouler au plus tard le mercredi 09/03/22.

24346519- VGA ST MAUR FEMININES 3 / FC MAISONS ALFORT Coupe Séniors Féminines du 19/02/2022

Courriel de l'équipe de Maisons Alfort FC du 14/02/22

La commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de MAISONS ALFORT. L'équipe de VGA ST MAUR FEMININES est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

U15 Féminines DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	16 avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A définir
Finale	12 Juin 2022	

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

U20 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	22 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U18

23822965- VILLECRESNES US 1 / SUCY FC 2 U18. D3.B du 10/04/22

Courrier et Accords des 2 clubs via footclub du 15/02/22 (demande de report).

La commission fixe la rencontre au 13/03/22.

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 ^{ème} Finale	20 Février 2022	Tirage effectué
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

24374350- ST MAUR US / JOINVILLE RC U18 1/8 ème finale du 20/02/22

Courriel de l'équipe de St Maur US du 14/02/22 (match de championnat le même jour).

La commission fixe la rencontre au 06/03/22. Prévenir vos adversaires

24374354- LIMEIL AJ / CHOISY AS U18 1/8 ème finale du 20/02/22

Courriel de l'équipe de Choisy AS du 15/02/22 (match de championnat le même jour).

La commission fixe la rencontre au 06/03/22. Prévenir vos adversaires

24374351- KREMLIN BICETRE CSA 1 / VITRY CA 1 U18 1/8 ème finale du 20/02/22

Courriel de l'équipe de Vitry CA du 15/02/22 (demande de report).

La commission fixe la rencontre au 27/02/22. Prévenir vos adversaires

CHAMPIONNAT U16

23824484- CHOISY AS / BOISSY FC U16 D4.B du 13/02/22

Courriel de l'équipe de Choisy AS du 13/02/22. (absence de l'équipe de CHOISY AS à l'heure du coup d'envoi. Match non joué).

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de CHOISY AS, entraînant son forfait général (l'équipe de Boissy FC était présente à 13h00). Avis aux clubs concernés.

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 VDM

U16 VDM	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	06 Mars 2022	Tirage effectué
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 ème qui auront lieu le 6 mars 2022 à 16h00 (date butoir le 17/03/22) sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub.

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

U16 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	06 Mars 2022	Tirage effectué
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 ème qui auront lieu le 6 mars 2022 à 13h00 (date butoir le 17/03/22) sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

Un arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub.

Coupe District U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	02 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U14

23452661- VITRY CA 1 / CACHAN ASC CO 1 U14 2D.A du 26/02/22

Courriel et accords des deux clubs (via footclub) du 14/02/22 – Demande de report.

La Commission refuse la demande de changement de date (la date du 05/03/22 étant réservée au match de Coupe VDM U14).

Coupe VDM U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

U14 VDM	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8ème Finale	05 Mars 2022	Tirage effectué
¼ Finale	16 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	11 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 ème qui auront lieu le 5 mars 2022 à 16h00 (date butoir le 17/03/22) sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Coupe Amitié U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE

U14 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8ème Finale	05 Mars 2022	Tirage effectué
¼ Finale	16 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	11 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 ème qui auront lieu le 5 mars 2022 à 16h00 (date butoir le 17/03/22) sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

Un arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Coupe District U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT »	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	26 Mars 2022	Tirage effectué
¼ Finale	23 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 ème qui auront lieu le 26 mars 2022 à 16h00 sur le terrain du premier nommé.

Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via Footclub.

Un arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU 14 FEVRIER 2022

Membres : Mmes RANSOU Virginie et MM. GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joël.

Assiste : M. Driss TAFININE,

Absents (ées) excusés (ées) : Mmes GUILIANI Patricia, NAZICAL Marie-Ange et MM. AMSELLEM Emile, DARDENNES Patrick, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, SAINT-ALBIN Maurice.

AVIS AUX CLUBS

UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée) :

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la F.M.I sera amendée de 50€ par équipe.
En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES : une feuille de match papier doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

RAPPEL IMPORTANT :

Pour la phase 2 des critères U11 et U13 :

Redonner les droits (CODES) aux responsables d'équipes pour qu'ils puissent avoir accès aux F.M.I (Via FOOTCLUB).

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités,
il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,
 - L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
- UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.**

Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.ffp.fr, ou à la tecchnique@districtvaldemarne.ffp.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT

par Courrier postal : au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, Boulevard des Alliés -
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique : [Driss 01.55.96.11.43](tel:01.55.96.11.43) ou Hédi : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur...Club x. Licence n° pour info : la Technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U 7

Courrier du 09/02/2022 : ST MANDE F.C.

Pris note de votre FORFAIT AVISE.

Cependant, la Commission rappelle au club de CHAMPIGNY F.C. 94 que l'horaire des plateaux U6/U7 est à 14 H 00. Tout changement d'horaires, se fait avec l'accord de vos adversaires en informant le District du VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL.

U 11

Courrier du 31/01/2022: U. S. IVRY FOOTBALL

U. S. IVRY FOOTBALL / FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U11 G2 ABCD du 22/01/2022

Pris note.

Connexion des deux clubs à la F.M.I.

Courrier du 26/01/2022 : SUCY F.C.

Courrier tardif.

Courrier du 04/02/2022 : CAUDACIENNE ENT.S. N°24285290

GENTILLY ATHLETIC CLUB/CAUDACIENNE ENT.S. U11 G6 AB du 05/02/2022

Pris note de votre FORFAIT AVISE.

Courrier du 31/01/2022 : U. S. IVRY FOOTBALL

U. S. IVRY FOOTBALL / VILLEJUIF U.S. CRIT.AVENIR Poule A AB du 29/01/2022

Après vérification, pas de connexion du club de VILLEJUIF U.S. à la F.M.I.

Amende de 100 € au club de VILLEJUIF U.S. pour la non-utilisation de la F.M.I.

(Voir grille des amendes)

Courrier du 30/01/2022 : VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS VILLENEUVE

ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS / LUSITANOS ST MAUR U.S. U11 G 4 ABCD

du 29/01/2022

Après vérification, pas de connexion du club de LUSITANOS ST MAUR U.S. à la F.M.I.

Amende de 150€ au club de LUSITANOS ST MAUR U.S. (Voir la grille des amendes).

Courrier du 29/01/2022 : FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE

CHEVILLY LA RUE ELAN / FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U11 G2 ABCD du 29/01/2022

Après vérification, l'amende à CHEVILLY LA RUE ELAN pour la non-connexion à la F.M.I. est de :

200€ (Voir la grille des amendes).

U 13

Courrier du 05/02/2022 : VILLECRESNES U. S.

Courrier du 06/02/2022 : BRY F.C.

BRY F.C. / VILLECRESNES U. S. U13 G7 AB du 05/02/2022

La Commission convoque les éducateurs de BRY F.C. et de VILLECRESNES U. S. pour sa réunion du **lundi 07 mars 2022 à 18 H 30.** (Présence obligatoire sous peine de sanctions).

Courrier du 01/02/2022 : BRY F.C.

BRY F.C./ FONTENAY SS/BOIS U.S. U13 G7 AB du 29/01/2022

Après vérification, aucune connexion du club de FONTENAY SS/BOIS U.S.

Amende de 100€ pour le club de FONTENAY SS/BOIS U.S. pour la non-utilisation de la F.M.I.

(Voir grille des amendes).

Courrier du 31/01/2022 : VINCENNOIS C.O.

VINCENNOIS C.O. / VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS CRIT.LACHICHE

Poule A AB du 29/01/2022 :

Pris note.

Après vérification, la connexion des deux clubs à la F.M.I. est présente.

Courrier du 28/01/2022 : VILLENEUVE ABLON U.S.

VILLENEUVE ABLON U.S. / ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U13 G1 ABCD du 22/01/2022

Pris note.

Après vérification, la connexion des deux clubs à la F.M.I. est présente.

Courrier du 29/01/2022 : FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE

CHEVILLY LA RUE ELAN / FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U13 G3 ABCD du 29/01/2022

Après vérification, l'amende à CHEVILLY LA RUE ELAN pour la non-connexion à la F.M.I. :

150€. (Voir la grille des amendes).

DIVERS

Courrier du 01/02/2022 : VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS

Pris note de vos problèmes de terrain et de filets.

Courrier du 28/01/2022 : ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

Pris note des problèmes techniques F.M.I.

2ème TOUR COUPE FESTIVAL U13 PITCH : *LE SAMEDI 12 MARS 2022*

Heure d'accueil : 09 H 30.

Début des rencontres : 10 H 30.

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non licencié entraînera la disqualification de l'équipe.

La commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'arbitrer.

Rappel : Article - 160 Nombre de joueurs MUTATION

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'Article 92.1 des présents règlements.

Mise en place des rencontres : Les 16 équipes sont regroupées en une poule de 16 après tirage au sort intégral. Les équipes seront opposées selon la formule ECHIQUIER.

Lors de cette finale, un club ne peut pas présenter plus d'une équipe.

CENTRE VILLEJUIF U.S.

STADE Karl MARX - 43, rue Youri GAGARINE - 94800 VILLEJUIF.

POULE 01 : Festival U13 2ème tour

VILLEJUIF U.S. 1

VILLEJUIF U.S. 2

CRETEIL LUSITANOS F. US 3

CRETEIL LUSITANOS F. US 4.

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

Stade DUVAUCHELLE - RUE DOMINIQUE DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 02 : Festival U13 2ème tour

CRETEIL LUSITANOS F. US 1

CRETEIL LUSITANOS F. US 2

CHOISY LE ROI A.S. 3

CHOISY LE ROI A.S. 4.

CENTRE CHOISY LE ROI A.S.

Stade Jean BOUIN - AVENUE JEAN BOUIN - 94600 CHOISY LE ROI.

POULE 03 : Festival U13 2ème tour

CHOISY LE ROI A.S. 1
CHOISY LE ROI A.S. 2
CRETEIL LUSITANOS F. US 5
CRETEIL LUSITANOS F. US 6.

CENTRE JOINVILLE R.C.

Stade GARCHERY - AVENUE DES CANADIENS JOINVILLE LE PONT - 75012 PARIS.

POULE 04 : Festival U13 2ème tour

JOINVILLE R.C. 1
JOINVILLE R.C. 2
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 3
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 4

CENTRE ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

Stade DES CORNEILLES - 47, BOULEVARD DES CORNEILLES - 94100 ST MAUR DES FOSSES.

POULE 05 : Festival U13 2ème tour

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
NOISEAU STE S. 1
U. FOOTBALL CRETEIL 1

CENTRE AVENIR SPORTIF D'ORLY

Stade Jean-Pierre BERTOISE - 99, AVENUE DE LA VICTOIRE - 94310 ORLY.

POULE 06 : Festival U13 2ème tour

AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
LIMEIL BREVANNES A.J. 1
LIMEIL BREVANNES A.J. 2.

CENTRE CHARENTON C.A.P.

Stade GUERIN - CHEMIN DE HALAGE PONT MARTINET - 94220 CHARENTON LE PONT.

POULE 07 : Festival U13 2ème tour

CHARENTON C.A.P. 1
CHARENTON C.A.P. 2
ST MANDE F.C. 1
VAL DE FONTENAY AS 1.

CENTRE U. S. IVRY FOOTBALL

Stade DES LILAS - 16 Bis, RUE GASTON MONMOUSSEAU - 94200 IVRY SUR SEINE.

POULE 08 : Festival U13 2ème tour

U. S. IVRY FOOTBALL 1
U. S. IVRY FOOTBALL 2
CHARENTON C.A.P. 3
CHARENTON C.A.P. 4.

CENTRE VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS

Stade ROUSSEL - 01, RUE LEON MAURIS - 94190 VILLENEUVE ST GEORGES.

POULE 09 : Festival U13 2ème tour

VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS 1
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS 2
SUCY F.C. 1
CRETEIL LUSITANOS F. US 7

CENTRE VITRY E.S.

Stade ARRIGHI - Rue Ampère - 94400 VITRY SUR SEINE.

POULE 10 : Festival U13 2ème tour

VITRY E.S. 1
VITRY E.S. 2
ENT. SANTENY MANDRES 1
ENT. SANTENY MANDRES 2.

CENTRE MAISONS ALFORT F.C.

Stade CUBIZOLLES - 25 Bis, AVENUE DU GAL DE GAULLE - 94700 MAISONS ALFORT.

POULE 11 : Festival U13 2ème tour

MAISONS ALFORT F.C. 1
MAISONS ALFORT F.C. 2
AVENIR SPORTIF D'ORLY 3
ASOMBA 1.

CENTRE BONNEUIL S/MARNE C.S.

Stade Léo LAGRANGE - 1/3, RUE AUGUSTE DELAUNE - 94380 BONNEUIL SUR MARNE.

POULE 12 : Festival U13 2ème tour

BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
BONNEUIL S/MARNE C.S. 2
VILLENEUVE ABLON U.S. 1
THIAIS F.C. 1.

CENTRE CHEVILLY LA RUE ELAN

Stade PARC DES SPORTS - RUE DU STADE - 94550 CHEVILLY LARUE.

POULE 13 : Festival U13 2ème tour

CHEVILLY LA RUE ELAN 1
CHEVILLY LA RUE ELAN 2
CAUDACIENNE ENT.S. 1
VILLECRESNES U. S. 1.

CENTRE FONTENAY SS/BOIS U.S.

Stade LE TIEC - 02, RUE GABRIEL LACASSAGNE - 94120 FONTENAY SOUS BOIS.

POULE 14 : Festival U13 2ème tour

FONTENAY SS/BOIS U.S. 1
VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1
JOINVILLE R.C. 3
NOGENT S/MARNE F.C. 1.

CENTRE RUNGIS U.S.

Stade Lucien GRELINGER - AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 94150 RUNGIS.

POULE 15 : Festival U13 2ème tour

RUNGIS U.S. 1
RUNGIS U.S. 2
BOISSY F.C. 1
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1.

CENTRE ORMESSON U.S.

Stade du BELVEDERE - 28 RUE DU DR ANDRE LIEBERT - 94490 ORMESSON SUR MARNE.

POULE 16 : Festival U13 2ème tour

ORMESSON U.S. 1
ORMESSON U.S. 2
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 1
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 2.

SAISON : 2021 - 2022

N°05 - JOURNAL DES AMENDES

en « FOOT ANIMATION » (PV DU 14/02/2022)

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u> J. N°05 Page 1/4	<u>MONTANTS</u> <u>DES</u> <u>AMENDES</u>
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Feuille irrégulière : Poule A	CHOISY LE ROI A.S. /VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS CRIT.LACHICHE Poule A AB du 05/02/2022	10,00 €
860294	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS	Feuille irrégulière : Poule A	CHOISY LE ROI A.S. /VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS CRIT.LACHICHE Poule A AB du 05/02/2022	10,00 €
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	CHARENTON C.A.P. /ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL U11 G1 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	CHEVILLY LA RUE ELAN /FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U11 G2 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
507502	RUNGIS U.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	RUNGIS U.S. / CHOISY LE ROI A.S. U11 G3 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
507502	CHOISY LE ROI A.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	RUNGIS U.S. /CHOISY LE ROI A.S. U11 G3 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	VALENTON FOOTBALL ACADEMY/ARCUEIL C.O. MUNICIPAL U11 G 3 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
500651	BOISSY F.C.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	LIMEIL BREVANNES A.J. /BOISSY F.C. U11 G3 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	HAY LES ROSES C.A./ THAIS F.C. U11 G4 ABCD du 29/01/2022	200,00 €

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u> J. N°05 Page 2/4	<u>MONTANTS</u> <u>DES</u> <u>AMENDES</u>
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS/ LUSITANOS ST MAUR U.S. U11 G4 ABC du 29/01/2022	150,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	FONTENAY SS/BOIS U.S./ KREMLIN BICETRE C.S.A. U11 G5 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	FONTENAY SS/BOIS U.S./ KREMLIN BICETRE C.S.A. U11 G5 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Pas de F.M.I : Poule B	VILLEJUIF U.S. / SUCY F.C. U11 G 6 B du 29/01/2022	50,00 €
507502	RUNGIS U.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	CHOISY LE ROI A.S. /RUNGIS U.S. U13 G1 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	AVENIR SPORTIF D'ORLY / VILLEJUIF U.S. U13 G1 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	AVENIR SPORTIF D'ORLY /VILLEJUIF U.S. U13 G1 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
500651	BOISSY F.C.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	BOISSY F.C. / VITRY E.S. U13 G2 ABCD du 29/01/2022	200,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	Pas de F.M.I. : Poule A, Poule B, Poule C	CHEVILLY LA RUE ELAN /FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U13 G3 ABC du 29/01/2022	150,00 €
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B, Poule C	VAL DE FONTENAY AS /ARCUEIL C.O. MUNICIPAL U13 G4 ABC du 29/01/2022	150,00 €
537053	JOINVILLE R.C.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B	HAY LES ROSES C.A. /JOINVILLE R.C. U13 G 6 AB du 29/01/2022	100,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	Pas de F.M.I : Poule A	HAY LES ROSES C.A. /JOINVILLE R.C. U13 G6 A du 29/01/2022	50,00 €

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u> J. N°05 Page 3/4	<u>MONTANTS</u> <u>DES</u> <u>AMENDES</u>
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B	BRY F.C. / FONTENAY SS/BOIS U.S. U13 G7 Poules AB du 29/01/2022	100,00 €
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B	KREMLIN BICETRE C.S.A. /CAUDACIENNE ENT.S. U13 G7 Poules AB du 29/01/2022	100,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Pas de F.M.I. : Poule A	VILLEJUIF U.S. /FONTENAY SS/BOIS U.S. CRIT.LACHICHE Poule A du 29/01/2022	50,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Pas de F.M.I : Poule A	VILLEJUIF U.S./ FONTENAY SS/BOIS U.S. CRIT.LACHICHE Poule A du 29/01/2022	50,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	Pas de F.M.I : Poule A	HAY LES ROSES C.A./ U. S. IVRY FOOTBALL CRIT.LACHICHE Poule A du 29/01/2022	50,00 €
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	Pas de F.M.I : Poule A	HAY LES ROSES C.A./ U. S. IVRY FOOTBALL CRIT.LACHICHE Poule A du 29/01/2022	50,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Pas de F.M.I : Poule A	VILLEJUIF U.S./ FONTENAY SS/BOIS U.S. CRIT.LACHICHE Poule A du 29/01/2022	50,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Pas de F.M.I. : Poule A	VILLEJUIF U.S./ FONTENAY SS/BOIS U.S. CRIT.LACHICHE Poule A du 29/01/2022	50,00 €
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	Pas de F.M.I : Poule A	JOINVILLE R.C. /ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL CRIT.LACHICHE Poule A du 29/01/2022	50,00 €
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Pas de F.M.I. : Poule A, Poule B	CHOISY LE ROI A.S. /FONTENAY SS/BOIS U.S. CRIT.AVENIR Poules AB du 29/01/2022	100,00 €

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u> J. N°05 Page 4/4	<u>MONTANTS</u> <u>DES</u> <u>AMENDES</u>
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B	CHOISY LE ROI A.S. /FONTENAY SS/BOIS U.S. CRIT.AVENIR Poules AB du 29/01/2022	100,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B	U. S. IVRY FOOTBALL/ VILLEJUIF U.S. CRIT.AVENIR Poules AB du 29/01/2022	100,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B	HAY LES ROSES C.A./ CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 CRIT.AVENIR Poules AB du 29/01/2022	100,00 €
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	Pas de F.M.I : Poule A, Poule B	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL/MAISONS ALFORT F.C. CRIT.AVENIR Poules AB du 29/01/2022	100,00 €
<u>TOTAL</u>		<u>GENERAL</u>	<u>JOURNAL N° 05</u>	<u>4 320.00€</u>

ANNEXE FINANCIERE



Disqualification Festival U13, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	30,00 €
Disqualification Festival U13.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 /U13.	6,00 € / Equipe
2ème forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3ème forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2ème Tour.	60,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	15,00 €
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50 € / équipe

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 14/02/2022

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON, MM. TAVENOT, GUERCHOUN, ALVES

La Commission :

Rappelle aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-SANITAIRE «LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE»,
Si une équipe se présente sans PASS SANITAIRE ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.

Si elle accepte de la disputer, aucune réserve ou réclamation ne sera acceptée.

TOURNOIS

Catégorie : U13

Club : CHARENTON CAP

Date : 25 et 26/06/2022

Adresse : Stade Henri GUERIN Ile Martinet à Charenton Le Pont
Et

Stade CHARENTONNEAU 52 Avenue Gambetta 94700 MAISONS-ALFORT

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi des 25 et 26 Juin 2022

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne)

Catégorie : U10 – FOOT EN SALLE

Club : VAL DE FONTENAY AS

Date : 26/02/2022

Adresse : Stade Pierre de Coubertin 225 rue de la Fontaine 94120 Fontenay sous-bois

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du 26 Février 2022

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne)

Catégorie : U11 – FOOT EN SALLE

Club : VAL DE FONTENAY AS

Date : 27/02/2022

Adresse : Stade Pierre de Coubertin 225 rue de la Fontaine 94120 Fontenay sous-bois

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du 27 Février 2022

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (Art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne)

CDM

CDM – D2 = VILLIERS ES 5 / NUEVE UNO 6 du 16/01/2022

La commission prend connaissance du courrier du club de VILLIERS ES 5 en date du 08/02/2022.

La commission informe ce club que le dossier relatif à cette rencontre a été transmis à la COMMISSION DE DISCIPLINE (Voir le PV de la commission en date du 31/01/2022 et transmet votre courrier à cette commission.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion restreint du Lundi 14 Février 2022

Pour Information, la Commission Futsal se réunit tous les **LUNDIS**.

Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos informations le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D2

(RAPPEL)

560475 – VERS L'AVANT :

Courrier de la ville de Vitry sur Seine du 02/02/2022, informant de la nécessité de modifier l'heure de début des rencontres jusqu'à la fin de saison à 12h30 le samedi.

La Commission demande instamment au club de VERS L'AVANT de confirmer la prise en compte de cet impératif municipal avant d'intégrer cette modification.

(Rappel) 24062355 : FC VINCENNES / VSG FUTSAL 2 Futsal D2 du 24/01/22

Courrier et accord des deux clubs du 24/01/22 (via Footclub) – Gymnase indisponible.

La Commission note que cette rencontre se déroulera le 19/02/22

Coupe Du Val De Marne Futsal

Tirage au sort des 1/8^{ème} de final de la coupe du Val de Marne Futsal

WEEK-END DES 4/5/6 MARS 2022

(effectué par M. GRADINARI Igor)

Consulter le tirage sur le site du District du Val de Marne.

+1 Arbitre officiel à la charge du club recevant

<https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/?id=389444&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

AVIS AUX CLUBS = Merci de bien vérifier les jours et horaires des matchs et d'en informer la Commission si changement.

24298794 - CRETEIL FUTSAL US 2 / ULTRA FUTSAL CLUB 94 Coupe Futsal du 05/03/22

Courrier et accords des deux clubs (via Footclub) du 08/03/22.

La Commission note que cette rencontre se déroulera le 07/03/2022 à 12h00 au Gymnase Clément Guyard à Créteil.

(Rappel) 24298791 : CHAMPIGNY CF2 – CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 du 05/03/2022

Courriel de CHAMPIGNY FC du 03/02/2022, nous informant que la ligue a reporté un match de Championnat R3 de CRETEIL PALAIS FUTSAL 1, au 05/03/2022, donc prioritaire et propose *d'avancer la rencontre de Coupe du Val De Marne au samedi 26/02/2022 au Gymnase Jean Guimier, 31 av. Boileau 94500 CHAMPIGNY/MARNE à 15h00.*

La Commission donne son accord. Prévenir l'équipe adverse.

RAPPEL

Transmettre rapidement les attestations municipales de mise à disposition des installations



Procès-verbal N°2
Réunion du 10 février 2022

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Marie-Thérèse POLICON, M.M. Robert CHONCHON, Jacques LEGUYADER, Jean Pierre MAGGI (CD), Michel COUFFIN, Bernard ROCHETTE

Une pensée toute particulière à Monsieur Louis LEFEUVRE, avant le début de séance.

MATCHS « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

KREMLIN BICETRE CS / PORT ACA CHAMPIGNY - Match de championnat- ANCIENS D2 / A du 27/03/2022 à 9h30

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club **PORT ACA CHAMPIGNY**

Réception pour le club Port Aca Champigny :

M. RODRIGUES – Président
M. MAIA DA COSTA – Trésorier
M. BEDAR - Dirigeant

Absence non excusée du club du KREMLIN BICETRE CS.

La CDPME échange avec les représentants du club de Port Aca Champigny, concernant la rencontre à venir.

Les informations transmises par le club de PORT ACA CHAMPIGNY font apparaître qu'il est nécessaire de mettre une organisation clairement établie qui permettra le bon déroulement de cette rencontre.

La commission décide que cette rencontre ne peut se tenir sans une préparation préalable.

L'organisation de cette rencontre ne pouvant être mise en place du fait de l'absence du club recevant, (KREMLIN BICETRE CS),

La commission convoque pour sa réunion du Jeudi 24/02/2022 à 17h30 :

Les arbitres et le délégué officiel désigné sur cette rencontre.

Pour le club de PORT ACA CHAMPIGNY :

Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie

Pour le club du KREMLIN BICETRE CS :

Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du District du Val de Marne de Football :

Article 8

Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :

1^e invitation = Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2^e invitation = Match perdu en cas de non présentation devant la Commission (article 40 des RSG)

Nous vous rappelons que pour la bonne organisation d'une rencontre classée « SENSIBLE » la présence des responsables de chacun des clubs est nécessaire. Présence indispensable des représentants des clubs sous peine de report

Dans le cas d'une absence récidivante de l'un des clubs, la CDPME transmettra le dossier à la commission de discipline pour suite à donner (IMPOSSIBLE D'ORGANISER UNE RENCONTRE CLASSER « SENSIBLE »)



BLED FC / GENTILLY AC 2 Match de championnat– SENIORS D4 / B du 13/03/2022 à 9h30

Dossier d'organisation du match sensible initié par la commission de Discipline du District du Val de Marne de Football.

La commission prend connaissance de la demande transmise par la Commission Départementale de Discipline

Réception pour le club Gentilly AC 2 :

M. COMPTE, Responsable sécurité

Absence non excusée du club BLED FC.

La CDPME échange avec les représentants du club de Gentilly AC, concernant la rencontre à venir.

Les informations transmises par la commission de Discipline du District du Val de Marne de Football font apparaître qu'il est nécessaire de mettre une organisation clairement établie qui permettra le bon déroulement de cette rencontre. La commission décide que cette rencontre ne peut se tenir sans une préparation préalable.

L'organisation de cette rencontre ne pouvant être mise en place du fait de l'absence du club recevant, (BLED FC)

La commission convoque pour sa réunion du Jeudi 24/02/2022 à 18h30 :

Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre

Pour le club de BLED FC:

Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie

Pour le club du GENTILLY AC 2 :

Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :

Article 8

Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :

1^e invitation = Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2^e invitation = Match perdu en cas de non présentation devant la Commission (article 40 des RSG)

Nous vous rappelons que pour la bonne organisation d'une rencontre classée « SENSIBLE » la présence des responsables de chacun des clubs est nécessaire.

Présence indispensable des représentants des clubs sous peine de report

Dans le cas d'une absence récidivante de l'un des clubs, la CDPME transmettra le dossier à la commission de discipline pour suite à donner (IMPOSSIBLE D'ORGANISER UNE RENCONTRE CLASSER « SENSIBLE »)

Les questions sont épuisées la séance est levée.

Prochaine réunion de la CDPME : 24 février 2022 à 17h00.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 17 FEVRIER 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

**Les matchs remis seront REPORTEES à nouvelle date par la
Commission d'Organisation des Compétitions**

FORAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)
U18 D3.A :	BOISSY FC
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1)
	ST MAUR VGA US (3)
	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
	SANTENY SL (1)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2)
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)
U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
	VILLENEUVE ABLON US
	CHEVILLY LARUE
	ALFORTVILLE FC (2)
	VILLECRESNES US (2)
	CHOISY AS (1)
U14 D3.B :	ALFORTVILLE US (2)
U14 D4.A :	CHENNEVIERES SFC (1)
	ARCUEIL COSM (2)
U14 D4.B :	ASOMBA (1)
U14 D4.D :	CHOISY AS (4)
	ALFORTVILLE FC (1)
CDM D2 :	LIMEIL BREVANNES AJ (5)
	NUEVO UNO (2)
Anciens D3 :	TREMBLAY AJ (11)

MISE « HORS COMPETITIONS »

Anciens D2 :

-  **NOGENT FC** (PV de Discipline du 01/02/22)

MATCH(S) REPORTE(S) A UNE DATE ULTERIEURE

- Toutes les rencontres sont fixées à ce jour.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

2ème Appel de feuilles de matchs manquantes :

U14 D4 :

- 23822286** : KREMLIN BICETRE CSA (2) / CHARENTON CAP 3 du 29.01.22

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 13/02/2022) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 D4 Gentilly AC St Maur VGA	13/11/2021 29/01/2022		
U14 D3 Champigny FC	29/01/2022		
U14 D2 Villejuif US Fresnes AAS	13/11/2021 05/02/2022		
U14 D1 Joinville RC	20/11/2021		
U16 D4 Boissy FC	12/12/2021		
U16 D3 Chevilly Larue Elan Ent Mandres Perigny St Mandé Fresnes AAS	07/11/2021 05/12/2021 05/12/2021 12/12/2021		
U16 D2 Charenton CAP Villejuif US	07/11/2021 16/01/2022		
U16 D1 Alfortville US	05/12/2021		
U18 D3 Villemecresnes US	05/12/2021		
U18 D2 Vitry 94.2	21/11/2021		
SENIORS D4 Boss Ton Foot PHARE Zarzissien Lusitanos St Maur Arcueil COM	07/11/2021 12/12/2021 06/02/2022 06/02/2022		
SENIORS D3 Chevilly Larue Assomba O. PARIS ESPOIR	21/11/2021 12/12/2021 16/01/2022		
SENIORS D2 ST MAUR VGA US Villeneuve Ablon	16/01/2022 13/02/2022		
CDM D2 Nueve Uno	10/10/2021	21/11/2021	
CDM D1 Maccabi Créteil	07/11/2021		
ANCIENS D4 Marolles Sucy FC Trav Portugais Ivry ST Mandé FC	26/09/2021 07/11/2021 05/12/2021 06/02/2022	05/12/2021	
ANCIENS D2 Villejuif US Maisons Alfort FC	12/12/2021 16/01/2022		
ANCIENS D1 Vincennes AS Arrighi RUNGIS US Ivry Desportiva	05/12/2021 12/12/2021 06/02/2022 13/02/2022		
FUTSAL D1 Vision Nova Kremlin	13/11/2021 13/11/2021		
FUTSAL D2 ST Maurice	12/11/2021		

ANNEXES

AMENDES

Club :		690329 APSAP MEDIBALLES					
Dossier :	19957144	du 15/02/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	23824761	06/02/2022	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91		Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91		Amende : Feuille En Retard	15/02/2022	15/02/2022		9,50€

Club :		560973 BLED FOOTBALL CLUB					
Dossier :	19958227	du 17/02/2022	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	23840816	13/03/2022	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	89		Absence non excusée à la convocation de commission	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	89		Absence non excusée à la convocation de commission	29/03/2022	29/03/2022		100,00€

Club :		500031 CHOISY LE ROI A.S.					
Dossier :	19957890	du 16/02/2022	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	23824484	13/02/2022	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	96		3eme Forfait Entraînant Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96		Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General	15/02/2022	15/02/2022		100,00€

Club :		520524 KREMLIN BICETRE C.S.A.					
Dossier :	19958223	du 17/02/2022	Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	23453911	27/03/2022	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	89		Absence non excusée à la convocation de commission	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	89		Absence non excusée à la convocation de commission	29/03/2022	29/03/2022		100,00€

Club :		526258 LUSITANOS ST MAUR U.S.					
Dossier :	19957847	du 16/02/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	23824831	06/02/2022	
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif :	95		2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95		Amende : 2eme Forfait	15/02/2022	15/02/2022		40,00€

Total Général :	349,50€
-----------------	---------